

Luminus Comfy Plugin Pro Electricité

(août 2023)

Conditions particulières : (ECP0P2.0)

Consommateurs : professionnels

Tarif : fixe

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix

Durée du contrat : indéterminée



• Durable	Économie	Sécurité
Electricité 100% verte et belge.	Une offre adaptée pour ceux qui conduisent un véhicule électrique.	Un prix fixe pendant au moins 1 an et une compensation variable annuelle pour injection si vous avez des panneaux solaires.

SERVICES INCLUS:

Luminus Extras	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

VOS PROMOS:

Plugin

5000 km gratuits par an pendant 36 mois.
(*)

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:



- 1 Énergie fournie par Luminus et injection
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- 4 TVA 21%





ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXI	Le produit que vous utilisez	100,00%	-	-	-
DAL	L'énergie fournie par Luminus	49,34%	32,07%	18,59%	-
FI	Le produit que vous utilisez	100,00%	-	-	-
IL	L'énergie fournie par Luminus	49,70%	31,80%	18,50%	-
WAI	Le produit que vous utilisez	100,00%	-	-	-
	L'énergie fournie par Luminus	44,60%	35,10%	20,30%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production

1 Prix de l'énergie Luminus (TVA excl.)^{1,2} :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie fournie (c€/kWh)	21,19	23,43	18,56	18,56
Compensation pour l'énergie injectée (c€/kWh)³	3,81	4,94	2,07	-
Redevance fixe (€/an)	65,00	65,00		-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)⁴	1,85	1,82	2,81
Coûts cogénération (c€/kWh)⁴	-	0,32	-

¹ Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'
2 Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la

² Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

sur voure tain: .

3 Compensation à taux variable pour les propriétaires de panneaux solaires en Flandre et Bruxelles avec un compteur digital (uniquement applicable à un point de livraison utilisé à la fois pour le prélèvement et l'injection). La TVA s'élève à 0%. Pour plus d'info, voir ci-dessous: "Information ou vurter tain".

Internation sur voue (ani).

A Les coûts de l'éléctricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus et l'éléctricité verait par le présente conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus et présente de l'éléctricité verait le course de la cogénération sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur verait le course de l'éléctricité verait le course de la cogénération sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur verait le course de l'éléctricité verait le course de l'éléctricité verait le course de la cogénération sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur verait le course de l'éléctricité verait le course de la cogénération sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur verait le course de la cogénération sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur verait le course de la cogénération de la cogén

^(*) Cette réduction est accordée aux nouveaux clients disposant d'une voiture électrique au tarif Luminus Comfy Plugin Pro Electricité pendant 36 mois et est calculée sur la base d'une consommation de 15 kWh/100 km pour une voiture entièrement électrique. L'offre de 5000 km gratuits correspond donc à une réduction de 750 kWh sur le coût de l'énergie, calculée sur la base d'un tarif moyen du coût de l'énergie de Luminus Comfy Plugin Pro Electricité au cours de l'année civile précédant la réception de la déclaration sur laquelle cette promo est attribuée. Cette réduction sera appliquée au prorata sur vos prochains décomptes. Luminus se réserve le droit de vérifier que le client respecte les conditions générales de la promotion. Si Luminus constate que le client profite de la réduction sans respecter toutes les conditions de la promotion, Luminus se réserve le droit de retirer la réduction et de facturer la réduction obtenue frauduleusement pour la période écoulée.

Coûts d'utilisation des réseaux (*):

			Compteur digital (**)		Compteur classique				
	Gestionnaire de réseau	Tarif gestion des données (€/an)	Tarif de capacité (€/kW/an)	Tarif de prélèvement normal (c€/kWh)	Tarif de prélèvement excl. nuit (c€/kWh)	Tarif de capacité (€/an)	Tarif de prélèvement normal (c€/kWh)	Tarif de prélèvement excl. nuit (c€/kWh)	
FL	Fluvius (Gaselwest) Fluvius (Imewo) Fluvius (Intergem) Fluvius (Iveka) Fluvius (welek) Fluvius (Pbe) Fluvius (Sibelgas) Fluvius Antwerpen Fluvius Interpretation Fluvius Uniburg Fluvius West	12,63 12,63 12,63 12,63 12,63 12,63 12,63 12,63 12,63 12,63	46,00 41,04 36,85 42,48 41,20 50,05 45,39 37,77 35,52 38,76	4,70 3,78 3,45 3,97 3,67 3,44 4,32 3,53 3,72 3,60	3,18 2,67 2,45 2,73 2,62 2,74 3,05 2,45 2,66 2,57	115,00 102,61 92,12 106,20 103,01 125,14 113,48 94,41 88,80 96,89	6,99 5,88 5,44 6,02 5,78 6,10 6,55 5,39 5,74	5,47 4,76 4,44 4,77 4,73 5,40 5,28 4,31 4,67 4,73	47,22 39,74 36,76 40,66 39,04 41,24 44,22 36,38 38,78 38,94

			Coûts de distributio	on (c€/kWh)				
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi Jour	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)	Tarif prosumer (€/kW/an) (****)
BXL	SIBELGA	7,89	7,89	5,83	5,83	1,10	10,15	-
WAL	AIEG AIESH ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Mouscron) ORES (Mamur) ORES (Verviers) TECTEO RESA WAVRE	6,74 11,08 8,14 10,81 8,91 9,81 8,64 9,43 10,72 8,81 11,10	7,03 11,40 8,65 11,55 9,40 10,44 9,16 10,00 11,38 9,79	5,61 7,34 4,87 6,51 5,80 5,95 5,42 5,72 6,68 5,53 9,44	5,05 6,28 3,94 5,21 4,88 4,79 4,45 4,67 5,48 4,87 9,44	2,46 2,46 2,46 2,46 2,46 2,46 2,46 2,46	22,39 16,76 12,83 12,83 12,83 12,83 12,83 12,83 12,83 23,49 17,57	54,13 77,20 65,72 81,43 70,13 75,72 67,99 72,90 80,23 63,79 73,28

(*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle des tarifs par le gestionnaire de réseau de distrit

(*) Les coîts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication orticelle des tarits par le gestionnaire de réseaux de distribution et de transport par région (Randre: veuw.vverge.bé-rétairéeve, Wallonie: veuw.cvape.be-daceutrafris d'estribution et vous transport par région (Randre: veuw.vverge.be-région (Randre: veuv.vverge.be-région (Randre: veuv.vverge.b

3	Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
	Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
	Basse tension non résidentiel	-	9,5400	-
	Basse tension résidentiel	-	-	-
	Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	1,4210	1,4210	1,4210
	Cotisation sur I"énergie (c€/kWh)	0,1926	0,1926	0,1926
	Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-	-	0,0750

(*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-20.000 kWh : 1,4210 c€/kWh, 20.001-50.000 kWh : 1.2090 c€/

kWh. 50.001-1.000.000 kWh : 1.1390 c€/kWh (**) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0.075

Fonds OSP Régionale Région de	€/an
<= 1.44 kVA	0,00
> 1.44 kVA et <= 6 kVA	11,40
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	18,24
> 9.6 kVA et <= 13 kVA	22,92
> 13 kVA et <= 18 kVA	34,32
> 18 kVA et <= 36 kVA	45,72
> 36 kVA et <= 56 kVA	91,44
> 56 kVA et <= 100 kVA	148,56
> 100 kVA	148,56



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie varier par rapport aux prix ci-dessus. fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 11 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrit dans ce même article Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas

Formule tarifaire pour la compensation de l'énergie injectée (si d'application pour vous) : Index: Belpex = 75,35 €/MWh (valeur de l'indice de juillet 2023); Jour (compteur de jour) = 0,0644 x Belpex - 1,0500; Jour (compteur de jour et de nuit)) = 0,0794 x Belpex - 1,0500; Nuit = 0,0414 x Belpex - 1,0500;

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé chaque mois. La méthode de calcul, ainsi que les valeurs de l'index et de ses composantes, sont publiées sur le site www.luminus.be. La compensation de l'énergie injectée est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants

mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors

DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus Comfy Plugin Pro Electricité est un contrat à durée indéterminée.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Plugin Pro Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau d'électricité. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue d'électricité par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant. Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges pendant toute la durée de votre contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel)

La compensation pour l'énergie injectée est appliquée selon le principe de self-billing. Ce self-bill est établi annuellement au même moment que le décompte de la facture d'énergie. Vous devez nous informer si vous changez de système de TVA pour que le traitement de TVA correct puisse être appliqué à votre self-bill.

